

AGIR ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ

© CDC Biodiversité

COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

UN PROJET DE
TERRITOIRE PARTAGÉ

www.cdc-biodiversite.fr

cdc
biodiversité

GRUPE

Caisse
des Dépôts

LA COMPENSATION ECOLOGIQUE

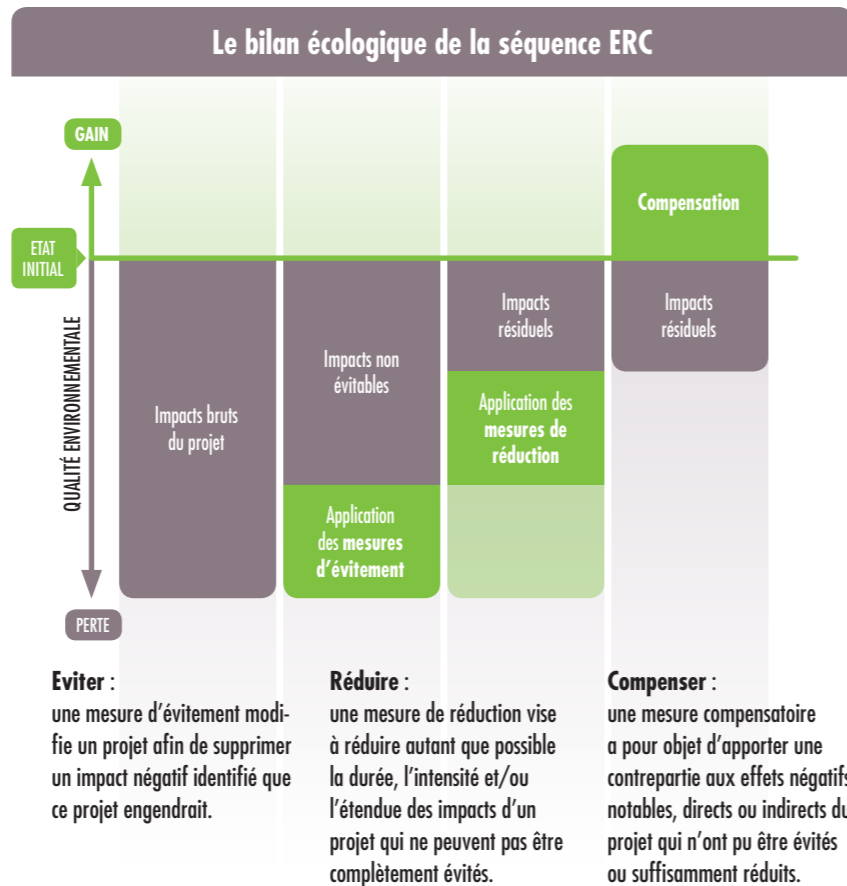
CDC Biodiversité est une filiale du Groupe Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et sa gestion pérenne. Nous vous accompagnons dans la mise en œuvre de vos obligations de compensation écologique. Forts d'une triple expertise écologique, financière, et foncière, nous réalisons des missions d'ingénierie et d'études écologiques et intervenons en tant qu'investisseur, opérateur, au plus proche du terrain. Pionner dans le domaine de la compensation, nous vous proposons des solutions adaptées à vos besoins. Nous prenons en charge la responsabilité technique et financière de vos obligations en impliquant les acteurs du territoire.

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a renforcé le cadre de la compensation écologique, une obligation pour tous les maîtres d'ouvrage

LA COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

- Concerne tous les maîtres d'ouvrage qui n'ont pu ni éviter ni réduire tous leurs impacts sur la biodiversité
- Est une opération de restauration de la biodiversité impactée par les aménagements
- Concerne les espèces protégées, les zones humides, les terrains défrichés et boisements



NOTRE OFFRE

UNE EXPERTISE ET DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

- Recherche de terrain éligible
> Maîtrise du foncier**
** Par acquisition, conventionnement ou autre
- Evaluation du besoin de compensation
(par bureau d'études ou service instructeur)
- Elaboration d'un programme d'action de long-terme
- Travaux de génie écologique : création, restauration, réhabilitation
- Suivi, entretien et reporting sur la durée

LES ATOUTS DE CDC BIODIVERSITÉ :

Un contrat global et forfaitaire de long terme
Des modalités de paiement adaptées (paiement unique ou échelonné)

RECOURIR À UN SITE NATUREL DE COMPENSATION

Notre ambition : permettre de « mettre en œuvre les mesures de compensation [...] de manière à la fois anticipée et mutualisée » (article 69, loi Biodiversité 2016).

Nous disposons d'un site naturel de compensation à Saint-Martin de Crau (13). Si vous devez compenser des impacts concernant des prairies sèches méditerranéennes ou des espèces les fréquentant à proximité de ce site, vous pouvez acquérir des unités de compensation dans le cadre d'une offre de service globale.

Cette offre comprend la maîtrise foncière, les travaux de restauration, la gestion et le suivi sur 30 ans du terrain.

LES AVANTAGES DES SITES NATURELS DE COMPENSATION :

- Disponibilité immédiate des unités de compensation
- Prix forfaitaire
- Sécurité juridique
- Restauration effective et déjà réalisée de la biodiversité

RÉALISER VOS OBLIGATIONS DE COMPENSATION SUR MESURE

Vous avez un projet dont vous devez compenser les impacts ? Nous vous proposons de répondre à vos besoins de manière ciblée, là où vous le souhaitez.

Sur la base de votre besoin de compensation, nous définissons avec vous un programme d'actions. Dans le cadre d'un contrat global forfaitaire couvrant la durée de vos obligations :

- Nous identifions les terrains éligibles à la compensation ;
- Nous assurons la maîtrise foncière de ces terrains ;
- Nous réalisons les travaux de génie écologique ;

- Nous réalisons l'entretien des terrains et le suivi des mesures ;
- Nous assurons le reporting auprès des autorités en charge du contrôle.

LES AVANTAGES DE LA COMPENSATION SUR MESURE : À COMPLÉTER

- Un service clé en main
- Une solution adaptée à vos besoins : accompagnement à chaque étape de vos projets (délais, échelles...)
- Externalisation du risque financier et technique

CONTRIBUER À UN PROJET DE COMPENSATION SUR VOTRE TERRITOIRE : LES PROJETS TERRITORIAUX DE BIODIVERSITÉ (PTB)

En lien avec les acteurs locaux, nous sélectionnons des sites à fort potentiel écologique. Grâce à notre capacité d'investissement, nous en assurons la maîtrise foncière.

Si votre besoin de compensation entre dans les critères d'équivalence écologique d'un de nos PTB, vous pouvez le rejoindre au titre de la compensation écologique, à hauteur de vos obligations. Nous élaborons et réalisons alors un programme d'actions (travaux, suivi, reporting) adaptés à vos besoins.

LES AVANTAGES DES PTB

- Des terrains immédiatement disponibles, permettant de respecter votre calendrier
- Des délais et des coûts maîtrisés et optimisés
- Une cohérence avec les politiques publiques
- Un projet monté en partenariat avec les acteurs locaux
- Des actions mutualisées pour une meilleure cohérence écologique

NOS PARTENAIRES

Nous travaillons sur le terrain en étroite collaboration avec les acteurs locaux afin de nous inscrire dans des projets de territoire cohérents.

- Des associations pour leur expertise naturaliste
- Des organismes de gestion d'espaces naturels
- Des bureaux d'étude spécialisés en écologie,
- Des organismes fonciers Des acteurs du monde sylvicole ou agricole (éleveurs, céréaliers, coopératives, chambres d'agriculture...),
- Des laboratoires de recherche et un comité scientifique réunissant des chercheurs reconnus

CDC Biodiversité
102, rue Réaumur
75002 PARIS

T. +33 (0)1 80 40 15 00
contact@cdc-biodiversite.fr
www.cdc-biodiversite.fr

SAS au capital de 17 475 000 euros
RCS Paris 501 639 587
Siret 501 639 587 00028 - APE 6420Z
N° TVA Intracom. FR51501639587

cdc
biodiversité

GRUPE

Caisse
des Dépôts